



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-TH-02

Ballon de stockage d'eau chaude pour le chauffage des serres

1. Secteur d'application

Agriculture : serres maraîchères et horticoles neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un ballon de stockage d'eau chaude pour le chauffage des serres.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² de serre chauffé
170

X

Surface de serre chauffée (m ²)
S